

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 88 (2000)

Heft: 1442

Artikel: Deux extrêmes : la Suède et les Pays-Bas

Autor: amd

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-281838>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

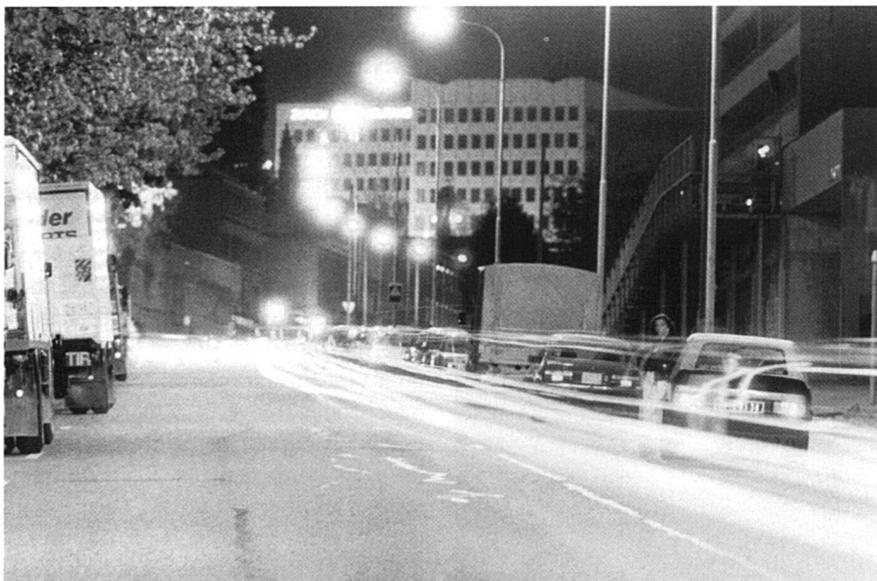
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Deux extrêmes : la Suède et les Pays-Bas



© J.-Ph. Daulte

Le cas de la Suède

Depuis que la loi cadre de la « Paix des dames » visant à combattre les violences commises contre les femmes est entrée en vigueur au début de l'an dernier en Suède, et que la mesure concernant le commerce du sexe permet de poursuivre le client qui achète des services sexuels ou qui cherche à le faire, la prostitution de rue a nettement diminué. En revanche, elle s'est déplacée vers les lieux privés et semi-privés, où les risques pour les femmes sont plus grands, et où tous les abus peuvent avoir lieu. Même s'il est tôt pour en faire le bilan, des associations suédoises constatent un effet positif depuis l'application de la loi : la sensibilisation de la population au fait que la prostitution est l'expression d'une inégalité entre les sexes. Elles observent aussi une collaboration plus étroite entre les services sociaux, médicaux, psychologiques, la police et le parquet depuis l'entrée en vigueur de la loi.

Déplacer le problème

Toutefois, même si cette mesure a été saluée par de nombreux cercles féministes en Suède et dans le monde entier, elle ne fait pas l'unanimité. Selon la récente Chronique féministe consacrée au marché du sexe, publiée l'Université des femmes de Bruxelles, l'organisme d'information permanente chargé de l'information sexuelle auprès de la population suédoise, le RFSU, vieux de plus de 60 ans et hau-

tement respecté, se montre critique à l'égard de la nouvelle loi. Non seulement parce qu'elle déplace la prostitution en poussant les femmes dans la clandestinité, sans toutefois l'éliminer, mais aussi parce qu'elle punit les prostituées qui, certes, ne sont pas criminalisées, mais privées de l'argent de leurs clients qui ont peur de les solliciter dans la rue. Par ailleurs, les femmes du RFSU reprochent au gouvernement d'avoir augmenté le budget de la police pour appliquer la loi, sans prévoir aucun fonds pour la prévention, ni pour les ex-prostituées qui souhaiteraient se réinsérer socialement et / ou professionnellement. Néanmoins, le RFSU souligne le mérite de la loi d'avoir mis le rôle des clients en lumière.

Le cas des Pays-Bas

Depuis le début de cette année, aux Pays-Bas, la prostitution, ou travail du sexe, est désormais légalisée et donc considérée au même titre que n'importe quel autre em-

ploi. Du coup, les proxénètes deviennent des employeurs et les clients des consommateurs comme les autres. Or, la législation ne tient pas compte du fait que 80 % des femmes qui se prostituent à Amsterdam sont étrangères et 70 % d'entre elles ne disposent d'aucun papier. Elles ne jouissent donc d'aucun droit et restent à la merci des proxénètes qui eux jouissent de conditions idéales.

Un marché juteux

À l'heure de la mondialisation et de la libéralisation, l'exemple hollandais est susceptible d'influencer les pays voisins. Dans le même sens, l'idée d'abaisser l'âge de la majorité sexuelle à 14 ans fait son chemin dans certains milieux. Même l'Organisation internationale (OIT) du travail appelle à la reconnaissance officielle de « l'industrie du sexe », en vantant auprès des gouvernements les immenses intérêts financiers qu'elle représente. L'OIT veut-elle sortir les travailleuses et travailleurs du sexe de leur non-visibilité afin de permettre une amélioration de leurs conditions de travail et donner aux femmes accès à leurs droits ? Rappelons que dans certaines régions, en Asie du Sud-Est notamment (qu'il ne faut pas amalgamer avec les Pays-Bas car les situations sont très différentes), le secteur du sexe - qui tourne en partie grâce aux nombreux touristes sexuels occidentaux - est parmi les plus florissants, et constitue un secteur non négligeable de l'économie. Selon les calculs d'une université de Bangkok, en Thaïlande seulement, l'industrie du sexe génère 4 milliards de dollars US par an, en exploitant des milliers d'enfants et de femmes pour satisfaire une clientèle internationale masculine. *amd*

(amd)

Traite des femmes dans la CEE

Parmi les victimes de la traite des femmes, un bon nombre est destiné à l'esclavage sexuel. D'après le Conseil économique et social de l'ONU, depuis la chute de l'URSS, le très lucratif trafic de femmes vouées à la prostitution forcée est extrêmement florissant. Les conflits en ex-Yougoslavie n'ont fait qu'accroître le flux de femmes vers les pays européens les plus riches. Les femmes de l'Est seraient au-delà de 500 000 à se prostituer dans la Communauté européenne. Ce chiffre ne fait évidemment pas état des Africaines ni des Asiatiques qui sont également présentes sur le marché de la prostitution en Europe. *(amd)*